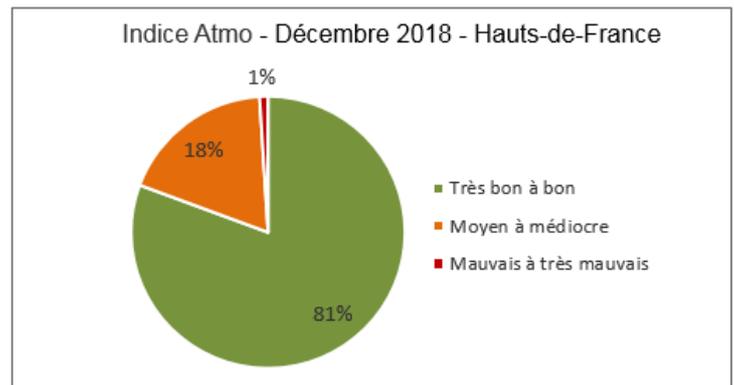


» Décembre 2018

Une bonne qualité de l'air

En décembre, la qualité de l'air de la région Hauts-de-France s'est dégradée par rapport au mois de décembre 2017 : 81% des indices ont été de « bons » à « très bons ». Seules quelques agglomérations du Nord ont été touchées par des indices « mauvais » (indices 8) le 28 décembre, en raison de concentrations élevées en particules en suspension PM10.



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales

	Maximum (µg/m³)*	Station / influence	Date Heure TU	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	327,3	Grande-Synthe (59) / industrielle	29/12 à 23h	Valeur limite : 350 µg/m³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	134,2	Valenciennes Wallon (59) / trafic	04/12 à 17h	Valeur limite : 200 µg/m³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	91,8	Arrest (80) / fond**	08/12 à 20h	Objectif à long terme : 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	65	Boulogne Diderot (62) / trafic	28/12	Valeur limite : 50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	58	Boulogne Diderot (62) / trafic	28/12	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m³ en moyenne journalière

*µg/m³ : microgramme (1.10⁻⁶ g) par mètre cube

**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Episodes de pollution

2018  Épisodes de pollution dans les Hauts-de-France

vendredi 28/12



constat
particules PM10

samedi 29/12



dioxyde d'azote
SO₂

Polluants concernés :

-  ozone (O₃)
-  particules en suspension PM10 de diamètre inférieur à 10 micromètres (10 µm)
-  dioxyde d'azote
-  dioxyde de soufre

Niveau :

-  pas d'épisode de pollution
-  information et recommandation
-  alerte sur persistance
-  alerte

Légende carte :



Le département du Nord a connu un épisode de pollution de l'air aux particules en suspension PM10 (inférieures à 10 micromètres) le 28 décembre (seuil d'information et recommandation).

Cet épisode a pour origine la combustion de biomasse (chauffage au bois notamment), le trafic, accompagnés par des conditions météorologiques qui n'ont pas permis aux polluants de se disperser.

Un dépassement du seuil d'information et recommandation pour le dioxyde de soufre a été constaté le 29 décembre sur la station de Grande-Synthe.

Cet épisode a pour origine les activités industrielles locales.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain. Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)